

SEANCE DU JEUDI 25 MARS 2010

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 Mars 2010, s'est réuni le Jeudi 25 Mars 2010 à 20 heures 45, en séance ordinaire, à la mairie de Maupertus sur Mer, sous la présidence de Monsieur LEMARECHAL Michel, Maire.

Etaient présents : MM LEMARECHAL Michel, HUTEAU Martine, DUREL Pierre, PESET Matthias, COLINEAU Etienne, OMOND Louis, CHANTELOUP Gérard, ANQUETIL Hubert, ROGER Max, SAILLARD Gérard, BONHOMME Régine.

Etait également présent, M. LOUVEAU François-Xavier, Receveur municipal.

Absents excusés : Néant

Mme HUTEAU Martine a été désignée secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la réunion précédente qui est adopté à l'unanimité.

I – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009

Le compte administratif 2009 et le compte de gestion 2009 se décomposent de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT(en euros)			
Articles	Libellé	PREVU 2009	REALISE 2009
011	Charges à caractère général	171 042.00	40 779.02
012	Charges de personnel	47 300.00	33 502.03
014	Atténuation de produits	100.00	0.00
65	Autres charges gest° courante	22 250.00	17 581.20
66	Charges financières	2 630.00	2 614.85
022	Dépenses imprévues de Fonct.	5 000.00	0.00
023	Virement sect° inv.	7 000.00	0.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONN.		255 322.00	94 477.10
RECETTES FONCTIONNEMENT (en euros)			
Articles	Libellé	PREVU 2009	REALISE 2009
73	Impôts et taxes	38 626.00	39 777.85
74	Dotations et participations	53 012.00	52 559.23
75	Autres produits gestion courante	12 500.00	13 471.62
77	Produits exceptionnels	0.00	1 400.75
013	Atténuation de charges	400.00	0.00
002	Excédent fonctionnement	150 784.00	150 784.92
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		255 322.00	257 994.37
EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT = 163 517,27 €			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)			
Articles	Libellé	PREVU 2009	REALISE 2009
020	Dépenses imprévues Investis	750.00	0
16	Remboursement emprunts	13 012.00	13 011.15
21	Immobilisations corporelles	24 612.00	24 343.75
16	Dépôts et cautions	488.00	475.75
TOTAL		38 862.00	37 830.65
RECETTES D'INVESTISSEMENT (en euros)			
Articles	Libellé	PREVU 2009	REALISE 2009
001	Résultat sect° investissem. Reporté	5 088.00	5 088.31
10	Dotat° fonds divers	22 286.00	27 367.00
16	Dépôts et cautions	458.00	0.00
021	Virement de la section de fonct.	7 000.00	0.00
TOTAL		34 832.00	32 455.31
DEFICIT GLOBAL D'INVESTISSEMENT : - 5 375,34 €			

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le compte administratif 2009 présenté par M. DUREL Pierre, le doyen d'âge.

Après s'être fait présenter l'ensemble des documents budgétaires et comptables ayant accompagné le compte de gestion dressé par le Receveur, Monsieur LOUVEAU François-Xavier, au cours de l'année 2009 ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009, et constaté que le Compte de Gestion de l'année 2009 était identique au compte administratif 2009 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion 2009 présenté par M. LOUVEAU François-Xavier, receveur municipal.

II – AFFECTATION DE RESULTAT

Le compte administratif 2009 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 163 517,27 € et un déficit global d'investissement de 5 375,34 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent de la façon suivante :

- 002	Excédent de fonctionnement reporté	147 517,27 €
- 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	16 000,00 €

III – TAUX D'IMPOSITION 2010

M. le Maire invite M. le Receveur Municipal à présenter l'analyse de la situation financière de la commune au regard du dernier compte administratif.

Il rappelle la décision qui avait été prise, lors de la séance du conseil municipal du 25 février 2010, aux vues des derniers résultats prévus pour le compte administratif 2009, d'augmenter les taux d'imposition de 2%. Il invite le conseil municipal à en délibérer.

Après avoir entendu les résultats de clôture du compte administratif 2009 et constater un déficit d'investissement de l'année 2009 s'élevant à 10.463,65 € et un excédent de fonctionnement de l'année 2009 de 12.732,25 € ne permettant pas de dégager de capacité d'autofinancement suffisante pour couvrir les investissements prévus en 2010,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir une augmentation de 2% des taux d'imposition ;

VOTE donc les taux suivants pour l'année 2010 :

Taxe d'habitation	:	3,63 %
Taxe foncière (bâti)	:	7,62 %
Taxe foncière (non bâti)	:	15,04 %
Taxe Professionnelle /Cotisation Foncière des Entreprises	:	4,29 %

IV – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de budget primitif 2010 qui se décompose de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

011	Charges à caractère général	:	159.458,00 €
012	Charges de personnel	:	47.300,00 €
65	Autres charges gestion courante	:	21.250,00 €
66	Charges financières	:	1.800,00 €
014	Atténuation de produits	:	100,00 €
022	Dépenses imprévues	:	5.000,00 €
023	Virement Section Investissement	:	<u>14.171,00 €</u>
	TOTAL	:	249.079,00 €

FONCTIONNEMENT – RECETTES

73	Impôts et taxes	:	39.378,00 €
74	Dotations et participations	:	48.284,00 €
75	Autres produits gestion courante	:	12.500,00 €
77	Produits exceptionnels	:	1.400,00 €
002	Excédent antérieur reporté	:	<u>147.517,00 €</u>
	TOTAL	:	249.079,00 €

INVESTISSEMENT – DEPENSES

001	Résultat d'investissement reporté	:	5.376,00 €
020	Dépenses imprévues	:	750,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	:	13.841,00 €
165	Dépôts et cautions	:	458,00 €
21	Immobilisations corporelles	:	<u>11.216,00 €</u>
	TOTAL	:	31.641,00 €

INVESTISSEMENT – RECETTES

1068	Excédent fonctionnement capitalisé	:	16.000,00 €
10	Dotations, Fonds divers	:	1.012,00 €
165	Emprunts et dette ass. (caution. reçus)	:	458,00 €
021	Virement de la section fonctionnement	:	<u>14.171,00 €</u>
	TOTAL	:	31.641,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 249.079,00 € pour la section de fonctionnement et à 31.641,00 € en section d'investissement.

V – FONDS DE CONCOURS POUR LES EXTENSIONS DU RESEAU ELECTRIQUE

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du Syndicat d'Electrification du Canton de Saint Pierre Eglise concernant la possibilité, pour le syndicat d'électrification, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, de verser aux communes membres, un fonds de concours pour les travaux d'extension du réseau électrique.

Le Comité d'Administration du Syndicat a fixé ce fonds de concours au maximum autorisé soit 75% de la contribution de la commune bénéficiaire.

Si le Conseil Municipal de la commune souhaite bénéficier de ce fonds de concours lorsqu'il y aura des extensions de réseau électrique, il doit en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions de l'article L.5212-24 ;

Considérant que l'article L.5212-24 précité prévoit, qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre le syndicat de communes pour l'électricité et les communes membres ;

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la commune bénéficiaire du fonds de concours ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- d'accepter tout fonds de concours versé par le Syndicat d'Electrification, au titre des travaux d'extension du réseau électrique dont la commune assure le financement, étant entendu que le fonds de concours ne pourra excéder 75% de la contribution de la commune,
- de donner tout pouvoir à M. le Maire, pour signer les actes afférents à l'encaissement du fonds de concours.

VI – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire fait part au conseil municipal du dépôt de trois déclarations préalables à des travaux :
 - un dossier déposé par M. BRUSA pour la pose de 4 fenêtres de toit type Velux (3 sur la façade avant et 1 sur la façade arrière) sur son habitation située au 2 Rue de l'Eglise ;
 - un dossier déposé par M. LEROY pour modifier la toiture de son garage situé au 31 Anse du Brick ;
 - un dossier envoyé par la SCI du Brick pour l'établissement situé au 23 Anse du Brick afin poser un bandeau de façade, une enseigne non lumineuse, réaliser une rampe d'accès handicapés, ouvrir une fenêtre en pignon nord et refaire les peintures de façades. Néanmoins, ce dossier est incomplet et s'agissant de l'aménagement d'un établissement recevant du public, un dossier complet de demande d'autorisation de travaux doit être également transmise à la commune.

- M. le Maire rend compte au conseil municipal, de l'avancement de quelques dossiers en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.